



25 lotissement KSI • 98890 Païta BP 560 • 98845 Nouméa

Email: contact@fcf-org.nc • Site: http://www.fedcalfoot.com

RIDET: 0 139 519.001

N° Réf.: 272-21/FCF/GT Païta, le 2 novembre 2021

PROTOCOLE SANITAIRE

Objet : Reprise des Activités Sportives

Destinataires:

- ✓ Membres et Clubs affiliés ;
- ✓ Licenciés.

Copie:

- √ Conseil Fédéral;
- ✓ Commissions de la FCF;
- ✓ Administrations.

	D.	\sim	ır	\sim	\sim	ti	\sim	n	
Ш	Г	υı	וג	а	U	u	U	Ш	١.

□ Pour information.

□ Pour archivage.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le Gouvernement de la Nouvelle Calédonie et le Haut-Commissariat ont décidé la prolongation du confinement adapté, et la reprise des activités physiques et sportives sous certaines conditions, jusqu'au 14 novembre 2021 inclus.

Ainsi, tous les publics, majeurs comme mineurs, sont autorisés à pratiquer une activité physique ou sportive, individuelle ou collective, notamment dans le milieu associatif, selon les règles suivantes :

- Dans la limite de trois heures quotidiennes ;
- Dans un créneau horaire compris entre 5 heures et 22 heures ;
- Sans créer de regroupements de plus de 15 personnes ;
- Dans le respect des gestes barrière ;
- En utilisant du matériel personnel (gourdes, serviettes, etc.).

La reprise des compétitions fédérales et des manifestations sportives n'est pas encore autorisée.





















1





25 lotissement KSI • 98890 Païta BP 560 • 98845 Nouméa

Email: contact@fcf-org.nc • Site: http://www.fedcalfoot.com

RIDET: 0 139 519.001

Conformément à l'article 4-1 de l'arrêté modifié n° 2021-10512, l'accès des personnes majeures, dans les installations sportives dont l'accès peut faire l'objet d'un contrôle, est conditionné à la présentation d'un pass sanitaire, dans les conditions fixées par le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021.

La FCF a donc élaboré le présent protocole sanitaire pour la reprise des activités sportives de football jusqu'au 14 novembre 2021, pour elle-même, ses Clubs et licenciés, conformément aux recommandations de la DASS et de la DJSNC. Ces dispositifs organisationnels et sanitaires généraux doivent être respectés et demandent de la part de tous un comportement exemplaire en matière d'hygiène, et le respect des mesures de prévention.

La FCF rappelle que conformément à l'article 1er de la délibération modifiée du Congrès n° 44/CP du 3 septembre 2021, afin de protéger la santé individuelle et collective de la population Calédonienne et en l'état des données scientifiques, médicales et épidémiologiques, il a été institué une obligation de vaccination contre le Coronavirus. Cette obligation s'impose, sauf contre-indication médicale, à l'ensemble des personnes majeures présentes sur le Territoire de la Nouvelle-Calédonie, et doit être satisfaite au plus tard le 31 décembre 2021.

Le présent protocole s'impose à tous les acteurs des entrainements de la FCF et prend effet jusqu'au 14 novembre 2021. Tout manquement fera l'objet de sanctions par la Commission Fédérale compétente.

Ce protocole pourra être réactualisé en fonction des nouveaux textes qui pourraient être mis en vigueur ultérieurement en Nouvelle Calédonie.

La FCF:

La FCF mettra en œuvre les dispositifs suivants dans ses installations sportives :

- ✓ L'organisation avant et pendant les entrainements :
- Dans ses installations sportives dont l'accès peut faire l'objet d'un contrôle, la FCF aura la responsabilité de contrôler les pass sanitaires des licenciés au plus tard impérativement avant l'entrée dans la zone sportive;
- Un registre sera tenu indiquant le nom de la personne qui aura la charge de la vérification du pass sanitaire:
- Un autre modèle de registre mentionnera les dates et horaires des vérifications ;
- Une signalétique concernant le pass sanitaire, conforme aux textes applicables en Nouvelle Calédonie, sera apposée dans les lieux concernés des installations sportives ;
- La tenue d'un registre d'identification des licenciés et personnes présentes mentionnant le nom, prénom, date, heure et signature, pour chaque activité sportive, en collaboration avec le responsable de chaque Club, sera obligatoire;
- •Un accès pour l'arrivée au stade et un autre pour le départ seront définis et matérialisés pour éviter les croisements dans l'installation sportive ;
- Des fléchages au sol ou muraux seront prévus pour tous les espaces de circulation piétonne ;
- •Des règles strictes d'accès et d'utilisation des sanitaires seront instaurées : l'accès aux vestiaires et aux douches se fera dans le respect de la distanciation sociale, la gestion des flux sera également adaptée;

























25 lotissement KSI • 98890 Païta BP 560 • 98845 Nouméa

Email: contact@fcf-org.nc - Site: http://www.fedcalfoot.com

RIDET: 0 139 519.001

• La zone vestiaire ne sera accessible qu'aux seules personnes ayant une fonction essentielle, la durée du passage au vestiaire devra être réduite.

✓ L'organisation durant les entrainements :

- L'accès sur le terrain de jeu sera autant que possible limité au personnel strictement nécessaire pour l'entraînement ;
- Les créneaux de pratique entre chaque groupe seront espacés afin de permettre le nettoyage du matériel et de réguler les flux.

✓ L'hygiène et la désinfection :

- Des produits de nettoyage des mains seront mis à disposition ;
- · Les portes des locaux seront maintenues ouvertes pour limiter la manipulation des poignées et permettre une aération/ventilation régulière des espaces en intérieur ;
- · Des poubelles sans couvercle, et des espaces de lavage du matériel sportif utilisé, seront mis à disposition près des terrains ;
- La désinfection des tables, bancs, chaises, sols, robinets, poignées, douches et toilettes avec des solutions conformes aux recommandations de l'OMS (nettoyage à l'eau et au savon dans un premier temps, puis désinfection avec de l'eau de javel ou de l'alcool à 70 % ou 90 %), sera systématique.

Les Clubs:

Les Clubs devront également prévoir les mesures suivantes :

✓ L'organisation avant et pendant les entrainements :

- Dans les installations sportives dont l'accès peut faire l'objet d'un contrôle, le Club aura la responsabilité de contrôler les pass sanitaires de ses licenciés au plus tard impérativement avant l'entrée dans la zone sportive ;
- Un registre, dont un modèle sera fourni par la FCF, sera tenu au sein du Club indiquant le nom de la personne qui aura la charge de la vérification du pass sanitaire, ce pourra être tout dirigeant licencié;
- Un autre modèle de registre fourni par la FCF mentionnera les dates et horaires des vérifications ;
- Une signalétique concernant le pass sanitaire, conforme aux textes applicables en Nouvelle Calédonie, sera apposée dans les lieux concernés des installations sportives ;
- La tenue d'un registre d'identification des licenciés et personnes présentes mentionnant le nom, prénom, date, heure et signature, pour chaque activité sportive, en collaboration avec le responsable de chaque Club (un modèle sera fourni par la FCF), sera obligatoire ;
- Le croisement et la poignée de mains entre les acteurs du jeu seront supprimés ;
- · Lors des consignes et des démonstrations, l'éducateur devra adapter son comportement en respectant la distanciation;
- Les échanges de ballons ne seront pas autorisés pour le moment, afin d'éviter la propagation de la
- · Les contenus d'entraînement devront porter sur la réathlétisation des joueurs et la technique individuelle (1 ballon par personne...).























Fédération Calédonienne de Football

25 lotissement KSI • 98890 Païta BP 560 • 98845 Nouméa

 $\textbf{Email}: \underline{contact@fcf\text{-}org.nc} \bullet \textbf{Site}: \underline{http://www.fedcalfoot.com}$

RIDET: 0 139 519.001

✓ L'organisation après les entrainements :

- Après les entrainements, un membre du staff sera chargé de l'installation, de la manipulation, du nettoyage entre chaque séance, puis du rangement du matériel utilisé (ballons, coupelles, plots...);
- Les ballons devront être nettoyés et désinfectés après toute utilisation.

✓ Conduite à tenir en cas de virus circulant :

• En cas de virus circulant dans un Club, c'est-à-dire si plusieurs cas de joueurs ou joueuses sont détectés, le Club doit alerter immédiatement la FCF par courriel, qui prendra alors les mesures nécessaires.

Les Licenciés:

Chaque licencié devra de même se conformer, d'une part aux règles établies par l'installation sportive dans lequel il évoluera, et d'autre part aux instructions suivantes :

✓ Avant l'entrainement :

- Impérativement présenter un pass sanitaire valide pour pouvoir prendre part à l'activité sportive dans les installations sportives dont l'accès peut faire l'objet d'un contrôle ;
- Utiliser son propre savon ou gel hydro alcoolique ;
- Si les vestiaires ne sont pas accessibles, arriver en tenue d'entraînement et avec sa gourde remplie ;
- Respecter les espaces au sol afin d'éviter de croiser les autres licenciés ;
- Saluer les coéquipiers, l'entraîneur et les dirigeants dans le respect des gestes barrière (pas de poignée de mains, ni de bise ou de check) ;
- Bien se laver les mains aussi souvent que possible, à l'eau et au savon durant au moins vingt secondes, puis les sécher avec une serviette jetable après les avoir bien rincées, ou bien utiliser une solution hydro alcoolique, le lavage des mains et la désinfection étant essentiels pour prévenir les infections ;
- Limitation du nombre d'accompagnateur (un par licencié) ;
- Respecter un mètre au moins de distance entre chaque individu ;
- Tousser et éternuer dans son coude et se moucher avec des mouchoirs à usage unique qui seront jetés immédiatement après usage ;
- Éviter de manger dans les vestiaires.

✓ Durant l'entrainement :

- Ne pas boire l'eau de la bouteille ou gourde d'un autre licencié durant l'entraînement, mais utiliser toujours sa propre bouteille ou gourde, ne pas échanger d'autres articles (serviettes, peignoirs, etc.) avec d'autres licenciés ;
- Ne pas cracher durant l'entrainement ;
- Conserver ses propres affaires et ses vêtements dans son sac, éviter de les laisser exposés dans les vestiaires ou dans les paniers communs.

























Fédération Calédonienne de Football

25 lotissement KSI • 98890 Païta BP 560 • 98845 Nouméa

Email: contact@fcf-org.nc • Site: http://www.fedcalfoot.com

RIDET: 0 139 519.001

✓ Après l'entrainement :

- Porter un masque dès que la pratique sportive est terminée ;
- Jeter immédiatement les mouchoirs en papier ou autres matériaux usagés tels que les pansements, les bandages, etc. dans les conteneurs appropriés ;
- Ne pas se toucher les yeux, le nez ou la bouche, avec des mains non lavées ;
- Se nettoyer les mains, et respecter les espaces au sol afin d'éviter les autres licenciés ;
- Nettoyer sa tenue de sport dès retour à la maison (lavage à 60° C puis séchage au sèche-linge si possible, sinon, lavage à 30° C puis, une fois séché, laisser trois jours dans un sac fermé).

✓ Conduite à tenir en cas de symptômes :

Le licencié qui montrera des symptômes évidents d'infection avant, durant, ou après l'entrainement, devra aussitôt quitter le reste de l'équipe, s'isoler si possible, et informer un médecin qui prendra alors, en cas d'indication, les mesures qui s'imposent.

Pour rappel, selon la DASS, les symptômes du Coronavirus sont les suivants :

- Perte du goût ;
- Perte de l'odorat ;
- Fièvre égale ou supérieure à 38°;
- Fatigue ;
- · Douleurs musculaires ou articulaires ;
- Nez qui coule ;
- Toux ;
- · Maux de gorge;
- · Difficultés respiratoires.

Veuillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, mes salutations sportives distinguées.





















